DE LA NÉCESSITÉ DE MONTÉE EN PUISSANCE DES FORCES ARMÉES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : CONDITION D'UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE ASSURÉE

Joseph NKIOMO LOTIKA,
Docteur en Philosophie
Université Catholique du Congo
josnkiomo@gmail.com

INTRODUCTION

Cette réflexion portant sur la nécessité de montée en puissance des Forces armées de la République démocratique du Congo, une des conditions sine qua none pour une politique extérieure assurée, met en face deux réalités qui se veulent interactives, à savoir « armée » et « politique » Ce rapport a déjà été l'objet d'étude de plusieurs penseurs, notamment Nicolas Machiavel. Celui-ci soutient qu'« un prince, donc, ne doit avoir autre objet ni autre pensée, ni de prendre aucune chose pour son art, hormis la guerre et les institutions et sciences de la guerre ; car elle est le seul art qui convienne à qui commande »[1]. Le souci est que le prince lui-même prenne en charge l'affaire des armes et que son armée soit composée de ses propres « créatures » (citoyens du pays). Il doit avoir la maîtrise de tout l'art de la guerre, car c'est la seule profession que doit connaître celui qui gouverne un pays. Mépriser cet art, c'est faire le premier pas vers la ruine, et la posséder parfaitement, c'est le moyen de s'élever au pouvoir et de monter en puissance. Et cette aptitude du prince que réclame le Florentin demeure la même dans la politique interne ou externe. Or, aujourd'hui le prince n'est pas une personne physique identifiable, mais il est incarné par le gouvernement.

A cet effet, il convient de savoir quel rapport existe entre l'armée et la politique extérieure. En quoi l'armée influencerait-elle la politique extérieure d'un Etat ? Et pourquoi est-il nécessaire d'opérer une montée en puissance des FARDC ? Telles sont les

1 Nicolas MACHIAVEL, *Le Prince*, trad. par Yves Lévy, Paris, Flammarion, 1992, p.127.

interrogations essentielles de ma réflexion que j'articule en quatre points. Cette analyse permet de développer la réflexion sur les forces armées, avant de passer à l'étude d'un possible lien entre celles-ci et la politique extérieure. Ensuite, l'analyse du parcours et un état des lieux des Forces Armées de la République démocratique du Congo interviendra pour aboutir enfin à l'examen de la nécessité d'une réorganisation des FARDC pour une réelle montée en puissance.

1. Des forces armées

Généralement, quand on parle de l'armée, on l'assimile en même temps aux forces armées. L'armée peut se comprendre comme un ensemble de forces militaires d'une nation. Tandis que les forces armées renvoient à un ensemble de moyens militaires comprenant le personnel, les matériels et les infrastructures organisés pour la défense de la nation.[2] L'armée a pour fonction primordiale la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'État contre les agressions extérieures. Lorsqu'une armée est organisée par un Etat, elle est une institution, et ses objectifs sont subordonnés aux objectifs politiques de cet Etat. On parle alors de l'armée avec article défini. L'armée est l'institution centrale de l'État, et sans doute l'institution originaire dans la mesure où une communauté se forme toujours dans la perception d'un péril, d'une menace extérieure. C'est pourquoi elle est placée au cœur même de l'État. L'autre fonction de l'armée est le maintien et le rétablissement de l'ordre. Elle constitue d'abord un ordre avec ses rites, uniformes, drapeaux, chants, et codes. Raison pour laquelle en cas d'impuissance du pouvoir, c'est l'armée qui rétablit l'ordre. Elle a le droit de s'emparer du pouvoir, de rétablir l'ordre et de relancer la machine économique avec le devoir de rétrocéder ensuite le pouvoir au civil une fois les équilibres retrouvés. C'est ainsi qu'elle constitue une force de maintien de l'ordre, détentrice de la force des armes. Le contrôle politique des armées s'exerce habituellement par l'intermédiaire d'un ministère de la défense. Emanation la plus pure de la patrie, l'armée apparaît comme un conservatoire de certaines valeurs fondamentales : honneur, discipline, esprit de sacrifice, etc. Son armature est un élément de force morale et d'ordre qui est à la base de toute collectivité indépendante.

Notons que l'armée est une organisation et non une communauté, et l'esprit communautaire des simples soldats est façonné par la nature et les visées de l'organisation, et non de leur engagement personnel. 3 Mais si elle en est une, c'est alors une communauté fermée, ordonnée, hiérarchisée voire élémentaire. Par ailleurs, du point de vue sociologique, l'armée peut

2 Loi organique n°11-012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des Forces armées.
3 Michael WALZER, *Guerres justes et injustes. Argumentation morale avec exemples historiques,* trad. de l'anglais par S. Chambon et A. Wick, Paris, Belin, 1999, p.421.

être considérée comme une communauté dans la mesure où il y a partage de valeurs, et que l'on retrouve une certaine solidarité. Pourtant, cette solidarité est une solidarité rudimentaire d'hommes qui doivent affronter un ennemi commun et se soumettre à une discipline commune.[4] Une solidarité qui se situe surtout face au danger, à un danger exigeant cohésion et entraide. C'est ainsi qu'au sein de l'armée, il est exigé la transmission d'un ensemble de valeurs telles que la discipline, la loyauté, l'esprit de sacrifice, la solidarité, l'abnégation, l'obéissance, etc. Et, les militaires se définissent comme frères d'arme, dépassant la simple dimension professionnelle, et leur conférant même une identité. L'armée est une organisation structurée d'hommes armés visant à défendre et/ou à conquérir un territoire, détruire ou protéger d'autres unités militaires. Elle est une organisation détentrice du pouvoir que lui donnent les armes dont elle est équipée.

L'armée relève d'un État, sinon ce n'est pas une armée, mais une bande ou une milice. De la sorte, elle est à son service, le moyen le plus significatif de détourner et, si nécessaire, d'affronter et de vaincre les violences externes et internes. Raison pour laquelle, l'État met tous les atouts pour une bonne formation de ses militaires. Ainsi, en dehors des armes, les militaires bien instruits, formés et éduqués, pourraient prendre la craie, le stylo ou la seringue pour contribuer au rayonnement social et intellectuel dans des zones enclavées en milieu rural. Étant le principal instrument de l'État, elle assurerait le rôle de l'État.

2. Politique extérieure et forces armées : continuité ou discontinuité

L'expression « politique extérieure » ne fait pas, à première vue, une difficulté. En effet, beaucoup d'études sont consacrées à la politique extérieure de tel ou tel pays, considérée dans son ensemble ou sous l'un de ses aspects. En général, elles contiennent sans ambiguïté ce que le lecteur en attendait, ce qui indique un large accord sur cette matière. Cependant, à examiner ces études, on peut constater qu'elles se répartissent à peu près toutes en deux catégories. Les plus nombreuses sont descriptives, monographiques, et en somme historiques. D'autres sont d'inspiration philosophique ou éthique : elles visent à fournir des principes directeurs, à faire des orientations, à donner un sens à la politique extérieure.[5]

Chaque État, en sa qualité d'acteur privilégié des relations internationales, cherche toujours à agir sur son environnement qui est multiforme (politique, économique, culturel, social, sportif, etc.). Son ambition est soit de modifier cet environnement soit de le transformer de sorte qu'il lui soit favorable.

4 *Ib.*

5 Jean MEYRIAT, « L'étude de la politique extérieure », in *Revue française de science politique* (mars 1961), n°1, p.144.

Selon ses capacités et ses atouts, les États essaient, à travers leur politique étrangère, d'étendre leurs influences. De ce fait, la politique extérieure paraît être comme la capacité de l'État à maîtriser ses choix, grâce à une évaluation correcte des ressources et une articulation de ses engagements… C'est l'harmonie entre les aspirations intérieures et les engagements extérieurs.[6]

À en croire Jean Meyriat, la politique extérieure est l'ensemble des activités tendant à assurer la cohésion de la nation dans le cadre plus large constitué par un monde extérieur à elle.[7] Ces activités sont normalement le fait des détenteurs de l'autorité, gardiens et garants de la cohésion nationale. Autrement dit, toutes les activités de politique extérieure, qu'elles tendent à affirmer la position de la nation au sein du monde extérieur ou à organiser ses relations avec ce monde, ont une fonction première d'intégration, car l'intérêt de la cohésion nationale est primordial ; la recherche d'avantages ou la défense d'intérêts partiels est seulement seconde.[8]

Ainsi, l'on peut noter que la politique extérieure est cet effort que fournit une entité politique (État) de contrôler son environnement extérieur par la préservation des situations qui lui sont favorables et la modification de celles qui ne les sont pas. Par ailleurs, si l'on parle de la « politique extérieure », c'est par rapport à la « politique intérieure ». Celle-ci concerne les activités politiques internes à un pays, et ayant pour finalité la cohésion nationale. Quant à la politique extérieure, elle a pour objet propre de constituer cette cohésion en face de (et par rapport à) toutes les autres unités politiques, extérieures à la nation. L'une et l'autre sont deux terrains d'application de la même activité politique d'un pays, dont la fin première est de maintenir ou de renforcer la cohésion nationale.[9] On comprend alors dans quel sens la politique extérieure se propose toujours comme fin ultime l'intérêt national. Elle ne peut faire autrement, dans la mesure où cet intérêt national ne se distingue pas du renforcement de la cohésion nationale. Ainsi, la politique extérieure est le choix des relations qu'il faut favoriser ou limiter, nouer ou interrompre, intensifier ou espacer. Ce choix est opéré par le gouvernement, en accord ou non avec la majorité de la nation, sous la pression ou non des particuliers, mais toujours par référence à la valeur politique fondamentale qu'est la cohésion nationale.[10]

La politique extérieure s'étend à tous les domaines de relations internationales (économiques, militaires, technologiques, commerciales, juridiques, culturelles, scientifiques, etc.). En outre, elle s'inscrit dans le cadre d'une communauté internationale soucieuse de résoudre notamment les problèmes de l'environnement, de la démographie, de la faim, du

6 Philippe MOREAU DEFARGES, *La politique internationale,* Paris, Hachette, 1990, p.194.
7 Jean MEYRIAT, *o.c.*, p.145.
8 *Ib.*, p.145.
9 *Ib.*
10 Jean MEYRIAT, « L'étude de la politique extérieure », p.146.

développement, de l'immigration, de la santé, du terrorisme international, etc. Ce qui fait que l'objet même de la politique extérieure est la puissance ou le potentiel de puissance que recherche tout État hors de ses frontières. L'exécution de la politique extérieure se fait dans le cadre des relations diplomatiques. Ainsi, la diplomatie est l'instrument qui véhicule la politique extérieure d'un pays. Par ailleurs, les relations internationales se caractérisent actuellement par la disparition progressive de la frontière traditionnelle entre la politique nationale (donc intérieure) et la politique extérieure.

Eu égard à ce qui précède, l'on peut se demander ce qu'il en est du lien entre politique extérieur et l'armée. En fait, comme déjà soutenu plus haut, l'armée est une institution importante dans le maintien de l'ordre dans la sphère de la politique nationale intérieure. Elle est aussi à même d'assurer ou d'influencer les relations qu'entretiennent les États dans la sphère de la politique extérieure. La force militaire demeure un des principaux critères de la puissance d'un État.[11] Le potentiel militaire est devenu le fer de lance de la force nationale. La base matérielle de la force nationale a déjà cessé d'être le territoire et sa population pour devenir prioritairement le matériel militaire lui-même. Ainsi, il y a un lien étroit entre politique extérieure et force armée. D'ailleurs, les États modernes ont pris l'habitude d'affecter des attachés militaires comme membres réguliers et permanents de l'équipe de l'ambassade, avec pour fonction classique d'observation, mais aussi technique. La puissance militaire d'un État est un facteur clé de la réussite de sa politique extérieure. Car, elle détermine la capacité d'un État à influencer, voire à dominer les autres.

3. Les forces armées en RDC : parcours et bref état des lieux

Pour établir un état des lieux des forces armées de la République démocratique du Congo, il s'avère nécessaire de survoler son parcours. En fait, l'histoire militaire de ce pays couvre environ un siècle et demi, c'est-à-dire de la Conférence de Berlin de laquelle est issue l'État Indépendant du Congo (EIC) à ces jours.

Les premières troupes organisées sont connues sous le nom de « Force Publique », allant de 1885 à 1960. La Force Publique était encadrée par un corps d'officiers européens, dont la plupart belges, mais aussi d'officiers suédois, danois, polonais… Sa première mission fut d'assurer la mainmise sur le territoire de l'EIC, notamment dans la partie Est du pays

11 Les critères de puissance varient d'une époque à une autre, mais les plus standards sont : la population, la force militaire, l'autonomie stratégique, la capacité de projection, la puissance nucléaire, les systèmes d'alliances, la protection (des citoyens), l'économie, la culture, l'éducation, le fonctionnement des institutions, la diplomatie, etc.

(Maniema et Kivu) où prospéraient les États swahilis dirigés par de riches commerçants bantous, originaires de Zanzibar. Lors de la première et de la seconde guerres mondiales, les militaires de la Force Publique ont constitué un appui important pour la Belgique et les troupes coloniales françaises. Mais à l'accession de ce pays à l'indépendance, aucun militaire autochtone n'était promu au-delà des grades de sous-officiers. Ainsi, la Force Publique fut rebaptisée « Armée Nationale du Congo » (ANC) de 1960 à 1971, et son commandement fut rendu aux Congolais. Par ailleurs, à la fin du mois d'octobre 1971, Mobutu lança la politique du recours à l'authenticité, et le pays fut baptisé « République du Zaïre ». Par conséquent, l'ANC prit le nom de « Forces Armées Zaïroises » (FAZ) de 1971 à 1997.

Cependant, à partir de 1994, la province du Kivu à l'Est du pays vit l'arrivée d'immenses flots de réfugiés rwandais Tutsis et Hutus fuyant le génocide dans leur pays. Ce passage de la frontière vers la RD Congo constitue le transfert de la guerre rwandaise au Congo, partiellement par nationaux interposés. En fait, les belligérants traditionnels se retrouvaient face à face : au Rwanda les Tutsi, les nouveaux hommes forts du régime et, au Kivu, les Hutu encadrés par les génocidaires et les milices armées.[12] Considérant le Rwanda menacé par un retour probable des milices génocidaires, Paul Kagame – le nouvel homme fort de Kigali à la tête du Front Patriotique Rwandais – entreprit d'armer les Banyamulenge, Tutsi émigrés au Kivu depuis les années 1930, et vus comme des alliés naturels du Rwanda. À la mi-octobre 1996, les camps humanitaires aux abords de Bukavu subirent les attaques des Banyamulenge dirigés par un vétéran de la rébellion lumumbiste de Mulele au nom de Laurent-Désiré Kabila. L'hôpital de Lemera est ainsi attaqué par des Banyamulenge et des soldats rwandais le 6 octobre 1996. Le 17 mai 1997, les troupes de l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) entrèrent dans Kinshasa avec l'appui de l'armée rwandaise, acclamée par une population kinoise excédée par trente ans de dictature de Mobutu. Le pays redevint la République Démocratique du Congo (RDC), et L.-D. Kabila s'autoproclama président. C'est ainsi que les « Forces Armées Zaïroises » prirent le nom de « Forces Armées Congolaises » (FAC) de 1997 à 2003.

Le 02 août 1998, des militaires tutsi se sont mutinés et ont lancé une rébellion visant à renverser le président Kabila.[13], avec l'aide de l'APR, de l'armée ougandaise (Ugandan People's Defence Force), de l'armée burundaise (Forces armées burundaises) et de certains militaires des ex-Forces Armées Zaïroises. C'est ainsi qu'on a vu naître les mouvements politico-militaires,

12 Isidore NDAYWEL, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratiqu*e, Paris-Bruxelles, Duclot, 1998, p.792-793.

13 Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, août 2010, p.159.

notamment le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) avec toutes ses branches après son éclatement, le Mouvement de Libération du Congo (MLC), etc. En mars 1999, sur fond de désaccord grandissant entre le Rwanda et l'Ouganda quant à la stratégie à suivre face au président Kabila, le RCD a éclaté entre une aile pro-rwandaise (RCD-Goma) et une aile pro-ougandaise (RCD-Mouvement de libération).

À la suite de l'Accord Global et Inclusif signé en Afrique du Sud en 2003, le pays est réunifié, et l'armée est rebaptisée Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) jusqu'à ce jour.[14] Cette armée est le produit de plusieurs « brassages » et « mixages » entre les différentes composantes militaires (FAC, les mouvements rebelles et les Mayi-Mayi). Les FARDC comprennent une force terrestre, une force aérienne, une force navale, une base logistique, des services spécialisées ainsi que le corps de justice militaire et les écoles supérieures militaires. Elles ont pour missions de défendre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale, protéger la population et les institutions de la République, participer aux opérations de maintien de la paix et à la gestion des catastrophes, lutter contre les groupes armés et les menaces internes (principalement à l'Est du pays). Conformément au plan de réforme des FARDC, l'effectif des militaires en 2010 est de 145 000 hommes.[15] Cependant, la réussite de ce processus paraît incertaine. En fait, on assiste à un retour de la corruption et le gouvernement congolais éprouve énormément des difficultés à gérer et à contrôler ses forces armées. L'armée de la RDC témoigne à plusieurs niveaux de la faiblesse de ses capacités combattantes, tout comme les actes réitérés de pillage et de violences sur les populations et une certaine absence de toute éthique militaire.

Les Forces Armées de la République démocratique du Congo sont une armée hétéroclite. Elles sont composées d'éléments disparates ayant été intégrés en leur sein par le biais de brassages et mixages issus des groupes armés sans une formation militaire adéquate. C'est ce qui rend le commandement peu compétent, désorganisé et dysfonctionnel, en trainant des multiples chaines de commandement parallèles (ordres contradictoires, refus d'ordres, insubordination). C'est ce qui est également à la base du chevauchement dans la chaîne de commandement sur le terrain des opérations. Du fait que beaucoup de cadres de commandement ont un déficit de formation, cela a pour conséquence la faible capacité managériale à tous les niveaux (planning, exécution et évaluation). D'autres faiblesses peuvent être épinglées, à savoir : la non maîtrise des effectifs exacts au sein de l'armée, la modicité de salaire des militaires, l'indiscipline, le port illégal des grades, l'impunité, le tribalisme, le manque d'éthique militaire,

14 Accord Global et Inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo, Pretoria, le 16 décembre 2002.

15 Jean-Jacques WONDO, « Plan de la réforme de l'armée », dans https://desc-wondo.org/wp-content-uploads/2013/05/plan_reforme_fardc.pdf, consulté le 29 décembre 2022.

le détournement de fonds et de matériel de l'armée, les structures médicales inappropriées dans l'armée, la complaisance dans la promotion, etc.

Certes, depuis plusieurs années il y a bien des efforts pour moderniser et renforcer les capacités des Forces Armées de la République démocratique du Congo avec notamment l'appui des partenaires internationaux. Mais, maints défis restent encore à relever. La présence persistante des groupes armés à l'Est du pays pendant près de trois décennies, principalement dans les provinces riches en ressources naturelles, prouve à suffisance l'incapacité opérationnelle des Forces Armées de la République démocratique du Congo. Le manque de discipline, la problématique de formation, la faiblesse des armes dissuasives et le déficit d'éthique militaire sont les facteurs majeurs de l'impuissance des forces armées de la RD Congo. Ainsi, la nécessité d'une réforme structurelle et professionnelle de l'armée tout entière s'avère très urgente.

4. Nécessité de réorganisation de l'armée pour une réelle montée en puissance

Le tableau qui vient d'être peint sur les Forces Armées de la République démocratique du Congo montre à suffisance que le pays va mal. Dans cette situation, comment ce pays peut-il être respecté et avoir une politique extérieure percutante s'il est dans l'incapacité d'assumer seule la défense de son territoire ? En fait, la RDC a pris la mauvaise habitude de fonder ses espoirs de paix sur les résolutions internationales, les sommets diplomatiques, les communiqués consensuels, les dénonciations médiatiques, les plaidoyers humanitaires, etc. Et comme résultat : le peuple est en train d'être massacré, les femmes violées, le territoire occupé par les groupes armés soutenus ouvertement par les pays voisins. Une telle attitude ne fait que ternir l'image du pays et prouver ouvertement son incapacité à assumer l'intégrité de son territoire. C'est ainsi que Sylvain Mitouba stigmatise cette situation quand il note :

« *La RDC qui se plaint ne semble pas encore avoir compris tous ces enjeux internationaux. Sa légèreté dans le traitement des dossiers internationaux, la faiblesse de sa diplomatie, de son armée et de son gouvernement dans l'ensemble laissent croire parfois à sa population et à une certaine opinion qu'elle est victime d'expropriation internationale, alors qu'il n'en est rien du tout. Elle est elle-même problème à son problème. Elle doit laisser sa politique de bouc émissaire, qui consiste à pointer le doigt accusateur sur les autres, alors qu'elle est elle-même à la base de ce qui lui arrive. Elle doit s'approprier réellement des mécanismes de gestion de la chose publique dans toutes ses dimensions internes et internationales pour se prémunir contre les expropriations externes dont elle est victime dans la scène internationale* »[16].

16 Sylvain MITOUBA, *Appropriatologie* : esquisse d'une science nouvelle, Padova, Cleup, 2012, p.93.

En fait, tout effort d'appropriation des mécanismes de gestion de la res publica exige, pour le cas de la RDC, un changement radical de mentalité. Mais celui-ci n'est possible que si, au préalable, une sortie de la minorité devient effective. Il s'agit d'une minorité que l'homme congolais, plus particulièrement le politique, s'est lui-même cloîtré. Mais, qu'est-ce que la minorité dont il est question ici ? Emmanuel Kant en répondant à la question : « Qu'est-ce que les Lumières ? », soutient que c'est la sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui-même responsable. Minorité, c'est-à-dire incapacité de se servir de son entendement sans la direction d'autrui ; minorité dont il est lui-même responsable, puisque la cause en réside non dans un défaut de l'entendement, mais dans un manque de décision et de courage de s'en servir sans la direction d'autrui.[17] De ce fait, il faut que les politiques congolais, précisément ceux qui sont au pouvoir, prennent des mesures pouvant basculer le pays vers l'avant. En pratique, il va falloir donc, pour tout Congolais en général et politicien en particulier, s'approprier de son histoire, son pays et son destin. C'est ce qu'on appelle « appropriation citoyenne de la chose publique ». Cette dernière est liée à l'appropriation de l'État à travers le comportement et la pratique socio-politique des citoyens membres de cet État sur base des normes, des schèmes de perception, des attitudes, des comportements, des valeurs et de culture qui fondent un État -moderne.[18] À l'instar de la Chine qui est devenue une grande puissance économique et militaire grâce à cette approche appropriationiste, la RDC, au travers de ses dirigeants, doit imiter consciencieusement et efficacement cette procédure, en commençant par récupérer la technologie et l'idéologie capitaliste de l'Occident.

Il est de même pour toute réorganisation des forces armées et de tous les autres services de sécurité. Les Forces Armées de la République démocratique du Congo doivent réellement devenir un pouvoir, c'est-à-dire une véritable institution. L'armée est le miroir de toutes les trajectoires du progrès d'un pays. Pour ce faire, les militaires doivent être bien formés, éduqués, soignés, casernés, nourris, habillés, équipés, recyclés et rémunérés. Car, seuls les États militairement et stratégiquement organisés s'imposent et imposent le respect à leurs adversaires. Cette vérité est la condition sine qua non pour une politique extérieure assurée.

Par ailleurs, le pays doit aussi être capable de produire les armes que doivent utiliser les militaires. Or, la RDC ne fabrique même pas les armes que son armée utilise, confirmant donc que ce pays demeure dans le domaine de la défense nationale une colonie qui continue de dépendre de l'extérieur, plus de soixante ans après son indépendance.[19] Il est temps de restructurer

17 Emmanuel KANT, « Qu'est-ce que les Lumières », *in Œuvres philosophiques*, tome II, Paris, Gallimard, 1986, p.211.

18 Sylvain MITOUBA, *Op.cit*., p.19.

19 Aux États-Unis d'Amérique, par exemple, l'industrie de défense fortement subventionnée sur fonds publics est un instrument de politique extérieure permettant le contrôle de la défense des

les FARDC. La RDC doit avoir une armée digne de ce nom, disciplinée, organisée et capable de s'investir pour le pays dans les domaines vitaux en temps de paix. L'armée étant le reflet d'une nation, les forces armées doivent ainsi être républicaines, et le recrutement doit être transparent, national et équilibré.

Pour ce faire, il faudrait mettre en œuvre un processus d'assainissement prioritairement appliqué aux Forces Armées de la République démocratique du Congo, mais aussi à la police et aux autres services de sécurité, étant donné que la majorité des personnes contre qui pèsent de sérieuses allégations de violations graves des droits de l'homme ont été intégrées dans l'armée.[20] Cet assainissement aura un impact très important tant sur l'augmentation du niveau de professionnalisme des forces armées que sur la protection des populations civiles. Il est donc impératif de restructurer et d'assainir les FARDC afin de redorer son blason longtemps terni. Mais, plusieurs défis restent à relever pour une réelle réforme. Car, la modernisation d'une armée exige déjà des moyens financiers conséquents. D'où, un budget à la taille de la RDC doit être alloué à cet effet. Mais sans une lutte contre la corruption et le détournement au sein des forces armées, tout effort sera vain. D'où, il faut que s'installe une véritable justice militaire avec des magistrats indépendants et bien formés afin de punir tous les récalcitrants. Par ailleurs, un recyclage permanent des soldats s'avère indispensable pour, d'une part, faire intégrer l'éthique militaire, et d'autre part, s'assurer du respect des droits humains.

Conclusion

L'une des vérités assurées de la politique internationale est que la diplomatie n'est efficace que lorsqu'elle s'appuie sur une armée dissuasive, disciplinée, structurée et bien organisée. Aucun État ne peut prétendre à la souveraineté sans force de défense nationale capable d'assurer la protection de son peuple et de ses frontières. Tout pays qui veut jouir de l'influence de sa politique extérieure doit s'assurer qu'il possède déjà une armée crainte par les autres pays. Telle est la condition d'une politique extérieure assurée. Avec sa taille immense et sa vaste base de ressources naturelles, la République démocratique du Congo fera toujours l'objet de convoitise internationale. Et au regard de son emplacement géostratégique à la jonction de l'Afrique centrale, orientale et australe (la RDC a neuf frontières et se trouve au cœur du continent africain), elle doit avoir une armée dissuasive digne de ce nom et capable de défendre le territoire

États clients et exerce le rôle du gendarme de l'ordre mondial.

20 Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, août 2010, p.521.

national, tout en refusant tout processus de brassage, de mixage ou une intégration désordonnée. Pour ce faire, elle doit assainir son secteur de défense en mettant sur pied une armée nationale dotée d'une capacité militaire intimidante et crédible, qui est l'un des éléments majeurs pour sa politique extérieure assurée.

Cependant, face à l'imbroglio politique interne et à la persistance des groupes armés dans la partie Est qui continuent de fragiliser le pays et de salir son image, peut-on vraiment espérer une réelle organisation de l'armée pouvant garantir sa politique extérieure ? En effet, le plus grand problème de ce pays, ce ne sont pas d'abord les puissances «expropriationnistes» étrangères, mais la qualité des Congolais eux-mêmes, mieux des politiques congolais.■

CONGO-AFRIQUE

Indexée dans des bases
de données scientifiques internationales

BnF
Google Scholar
ROAD DIRECTORY OF OPEN ACCESS SCHOLARLY RESOURCES
ISI INTERNATIONAL Scientific Indexing
INDEX COPERNICUS INTERNATIONAL
OpenAIRE
CiteFactor Academic Scientific Journals
zenodo
BASE
DOAJ